



AVIS PUBLIC

SÉANCE DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens des municipalités participantes à la RISIT, soit Lorrainville, Béarn, Fabre, Guigues, Duhamel-Ouest, Notre-Dame-du-Nord, Guérin, Nédélec et Ville-Marie, par le soussigné, directeur général/incendie et secrétaire-trésorier;

QUE, conformément aux dispositions de l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis public doit être émis afin de changer la date et l'heure d'une séance que prévoyait le calendrier.

La séance prévue pour le mardi 20 octobre 2026 sera repoussée au mardi 27 octobre 2026, à 20^h. Ladite séance se tiendra au lieu habituel des délibérations, situé au 11, rue Clermont à Lorrainville.

DONNÉ à Lorrainville, ce 24^e jour du mois de septembre 2026.

Jasmin Denis
Directeur général/incendie et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jasmin Denis, directeur général/incendie et secrétaire-trésorier de la RISIT-, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie/Citoyen/ Sécurité incendie, le 24 septembre 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 septembre 2026.

Jasmin Denis
Directeur général/incendie et secrétaire-trésorier